

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 21 septembre 2022

Date d'affichage : 3 octobre 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à M. SEFRIN.

**Absents excusés** : Mme ETHUIN-JEANMET.

**Absents** : Mme DANIN, Mme NGO DJOB, M. TOHME, Mme MOROSAN, M. RICHARD.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAPPAZ.

**N° DEL-2022-079**

**OBJET : TARIFS DES PRESTATIONS CULTURELLES DANS LE CADRE DE LA SAISON  
CULTURELLE DE LA VILLE DE SAINT-PRIX 2022/2023**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la ville de Saint-Prix souhaite renouveler une politique tarifaire attractive en vue de développer ses publics et de poursuivre la mise en place d'une offre de programmation de qualité.

**CONSIDERANT** les tarifs ci-dessous :

#### **SPECTACLES**

➤ **SPECTACLES TOUT PUBLIC**

Tarif plein Saint-Prissien : 11 euros

Tarif plein hors commune : 16 euros

Tarif réduit \* : 9 euros

Tarif enfant -12 ans : 6 euros

\* + 65 ans, 12 à 25 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)

- SPECTACLES JEUNE PUBLIC / FAMILLE  
Tarif unique : 6 euros

### **SORTIES CULTURELLES**

- Tarif Saint-Prissien : 65 euros
- Tarif hors commune : 75 euros

Toutes les expositions et tous les ateliers sont en entrée libre.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 septembre 2022

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Culture – Animation – Attractivité touristique – Fêtes et cérémonies en date du 15 septembre 2022

**CONSIDERANT** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Christophe SEFRIN

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE les tarifs suivants :

### **SPECTACLES**

- SPECTACLES TOUT PUBLIC  
Tarif plein Saint-Prissien : 11 euros  
Tarif plein hors commune : 16 euros  
Tarif réduit \* : 9 euros  
Tarif enfant -12 ans : 6 euros  
\* + 65 ans, 12 à 25 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)
- SPECTACLES JEUNE PUBLIC / FAMILLE  
Tarif unique : 6 euros

### **SORTIES CULTURELLES**

- Tarif Saint-Prissien : 65 euros
- Tarif hors commune : 75 euros

Toutes les expositions et tous les ateliers sont en entrée libre.

**Article 2 :** DIT que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations

Cécile VILLECOURT – Maire